

1. Ecole de musique

1.1. Généralités

L'école de musique accueille des enfants, adolescents et adultes. Les cours sont donnés dans un lieu unique : Maison de la musique, 1 place de la Musique 26320 St Marcel les Valence.

Pour l'année 2006-2007, **16 professeurs de musique** travaillent auprès de **225 élèves**. Les cours et répétitions se déroulent du lundi au samedi et suivent le calendrier scolaire de l'Education Nationale (académie de Grenoble).

Deux cursus sont proposés et sont répartis comme suit :

	Cursus Diplômant	Cursus Adulte
Formation instrumentale	Obligatoire	facultatif
Formation musicale	Obligatoire	facultatif
Pratique collective	Obligatoire	obligatoire

Un "Règlement des Etudes" est donné à chaque nouvel élève lors de son inscription ou à tous les élèves en cas de modification (ex : septembre 2007).

Les ré inscription se font en juin pour l'année scolaire suivante. Les inscriptions des nouveaux élèves se font en septembre.

Un nouvel élève peut s'inscrire en cours d'année en fonction des places disponibles et en accord avec le Conseil d'Administration.

Les "Cours Collectifs" et les "Pratiques Collectives" se répartissent ainsi :

Cours Collectifs	Eveil musical 2 niveaux	Formation musicale 7 niveaux	Composition individuelle 5 niveaux	Création collective avec support visuel 3 niveaux	Interventions Jazz en F.M. 3 niveaux
	Pratiques Collectives	Orchestre 1 ^{er} cycle • Inter' Notes • 1 heure/hebdo.	Orchestre 2 ^{ème} cycle • Harmonie La Renaissance • 2 heures/hebdo.	Musique de chambre 1/2 heure/prof./hebdo.	Atelier d'improvisation 1 heure/hebdo.
Ensemble de Clarinette • Clarinet Passion • 1h30/hebdo.		Orchestre rétro • Les Sans Soucis • 1h30/hebdo.	Orchestre déambulatoire • Los Chicos • 2 heures/hebdo.	Big Band • Renais' Band • 1h30/hebdo.	Ensemble vocal adulte • Astro d'Eon • 1h30/hebdo.

1.2. Formation instrumentale

Cette formation est donnée du 1^{er} cycle (niveau scolaire minimum : CE1) jusqu'au 3^{ème} cycle inclus. Tous les cours sont individuels avec un professeur spécialisé et diplômé de la discipline enseignée[▼].

½ heure est consacrée aux élèves de 1^{er} et 2^{ème} cycle et ¾ heure aux élèves de 3^{ème} cycle par semaine. Chaque professeur enseigne ½ heure de musique de chambre par semaine (voir “Pratique Collective”).

L'école de musique propose 19 disciplines instrumentales :

Vents	Cordes (et autre)	Percussions
Flûte Traversière	Accordéon	Batterie
Clarinette	Guitare basse	Timbales
Hautbois	Guitare acoustique	Caisse claire
Saxophone	Guitare électrique	Djembe
Tuba, Euphonium, Baryton.	Piano	Cajon
Trombone	Violon et Violon alto	Percussions latines
Trompette		

Les cours de “Formation Instrumentale” se répartissent ainsi :

Discipline	Jour	Horaire	Professeur	Diplôme	Nb. d'heures hebdo.
Accordéon	Jeudi	16h15 à 19h15	LAPASSA Anne-Marie	D ^{ble} Agr ^{ment}	3
Batterie - Percussions	Mercredi	13h15 à 19h45	CAPELLI Olivier	C.F.E.M.	6
Clarinette	Mardi	12h30 à 20h30	BRINI Moneim	D.E.	5
	Vendredi	17h00 à 21h00	CHARDON Jean-Paul	M.O.	4
Flûte Traversière	Mercredi	11h30 à 21h15	FLORES Robert	Ass.Spéc. (+ M.O.)	8,5
Guitare <small>(électrique, basse)</small> (acoustique)	Mardi	16h45 à 19h45	JEROME Johnny	Ass.Spéc.	3
	Mercredi	17h00 à 20h30	PEIRETTI Martine	D.E.	3,5
Hautbois	Mardi	16h00 à 17h00	GINESTE Brigitte	D.E.M. (en F.M.)	1
Piano	Lundi	17h00 à 20h30	ARBADJIAN Samuel	D.E.	3,5
	Mercredi	13h00 à 18h15	BERTIN Natasha	D.E.M.	6,75
	Jeudi	16h30 à 18h00			
Saxophone	Mardi	16h00 à 20h30	FARINONE Bruno	D.E.	11,5
	Mercredi	9h30 à 15h30			
Trombone	Vendredi	17h30 à 20h00	LAPASSA Laurent	D.E. (en cours)	2,5
Trompette <small>(Tuba, Euphonium, Baryton)</small>	(+ Mardi)	16h30 à 21h00	CAMU Daniel	Ass.Spéc. (+ M.O.)	5
Violon, VI.Alto	Mercredi	15h00 à 17h30	PASCALIS Sylvie	D.E. (en cours)	4

▼ Comme le stipule la “Convention pour le développement de l'enseignement musical dans la Drôme 2008 - 2012”.

TOTAL = **67,25**

1.3. Cours collectifs

Emploi du temps

Discipline	Niveau	Jour	Horaire	Professeur	Nb. d'heures hebdo.
Eveil musical	1 ^{ère} année	Mercredi	9h30 à 10h30	DAHL Francis	1
	2 ^{ème} année		10h30 à 11h30		1
Formation musicale	1c1a	Lundi	17h00 à 18h00	GINESTE Brigitte	1
	1c2a	Mardi			1
	1c3a	Vendredi	18h00 à 19h00	LAPASSA Laurent	1
	1c4a	Jeudi	18h00 à 19h15	BERTIN Natasha	1.25
	2c1a	Lundi	18h00 à 19h30	GINESTE Brigitte	1.5
	2c2a	Mardi			1.5
	2c3a	Lundi	19h00 à 20h30		1
Composition individuelle	1c1a	Pendant les cours de formation musicale		GINESTE Brigitte	-
	1c2a				
	2c1a				
	2c2a				
	2c3a				
Création collective avec support visuel	2c1a	Samedi	1h par niveau	GINESTE Brigitte	3
	2c2a				
	2c3a				
Interventions Jazz en F.M.	1c1a	Toutes les 3 semaines		VIGNON Bernard	-
	1c2a	Pendant les cours de			
	1c4a	formation musicale			

TOTAL = **13.25**

1.3.1. Eveil musical (2 niveaux) :

Dès la grande section de maternelle (5 ans), les enfants peuvent suivre des séances d'Eveil Musical.

Pendant deux ans, l'enfant évolue dans un espace sonore et s'initie à l'univers musical à travers différents exercices sensoriels. Il a l'occasion de se familiariser avec des petites percussions mélodiques et rythmiques, des chants et comptines.

Des journées "Portes Ouvertes" sont organisées chaque année, pendant une semaine (fin juin) pour permettre aux futurs instrumentistes de "visiter" les cours d'instrument et ainsi faire leur choix pour l'année suivante. Ces journées sont annoncées aux habitants et aux écoles primaires de la commune par voie d'affichage.

A partir du CE1 (7 ans) et quel que soit son âge, l'élève débute la "Formation Musicale" et la "Formation Instrumentale".

1.3.2. Formation Musicale (7 niveaux) :

Trois professeurs se partagent les 7 niveaux de cette discipline : 4 années de 1^{er} cycle et 3 années de 2^{ème} cycle. La durée des cours varie de 1 heure à 1 heure 30 suivant le niveau.

Avec le responsable de l'école de musique, le "Département-Formation Musicale" composé de ces trois enseignants se réunit deux fois par an. Les professeurs d'instrument sont également invités à ces débats pédagogiques. Des travaux de réflexion sont à l'origine d'un "cahier de critères d'évaluation de la formation musicale" afin de rendre chaque niveau plus cohérent, homogène et progressif en corrélation avec les besoins de l'association. Aidés par des documents déjà établis et les expériences de chacun, nous avons rédigé cet écrit qui est quotidiennement enrichi, modifié et remodelé afin qu'il puisse évoluer et s'améliorer.

Ce livre est à disposition des élèves, parents d'élèves, professeurs et administrateurs.

1.3.3. Composition individuelle ▼ (5 niveaux) :

Guidé par son professeur de formation musicale, l'élève compose des duos, trios ou plus, afin de les jouer avec ses camarades de classe. L'élève est responsabilisé car il est compositeur, interprète et chef d'orchestre. Il a l'entière maîtrise de son projet personnel ▼.

Ces pièces sont exécutées lors des différentes auditions. Elles sont également enregistrées en juin afin de pouvoir les apprécier tout au long de l'année suivante, en les diffusant sur le point d'écoute situé dans le hall d'accueil de l'école.

Matériels nécessaires : mini-disque, micro, sonorisation et "station" de mixage ^{Borne d'écoute} (privée).

1.3.4. Création collective avec support visuel ▼ (3 niveaux) :

Dans la continuité de la composition individuelle, forts de cette expérience et sous l'impulsion d'un professeur de l'équipe, nous avons mis en place cette discipline.

A l'aide d'un support visuel comme source d'inspiration, les élèves créent collectivement les musiques de film, en accord avec les images. Ils abordent de façon plus concrète l'interprétation et la sensibilité musicales. Nous avons pu remarquer un certain enthousiasme des participants dans ce nouvel espace de jeu. Cette activité renforce ainsi le lien social ▼ et permettra, sait-on jamais, de former des "citoyens-amateurs d'art" ▼.

Le fruit de leurs travaux est donné lors de la cinquième audition de l'année, en "direct" afin d'aborder la scénographie ▼ avec toute la classe.

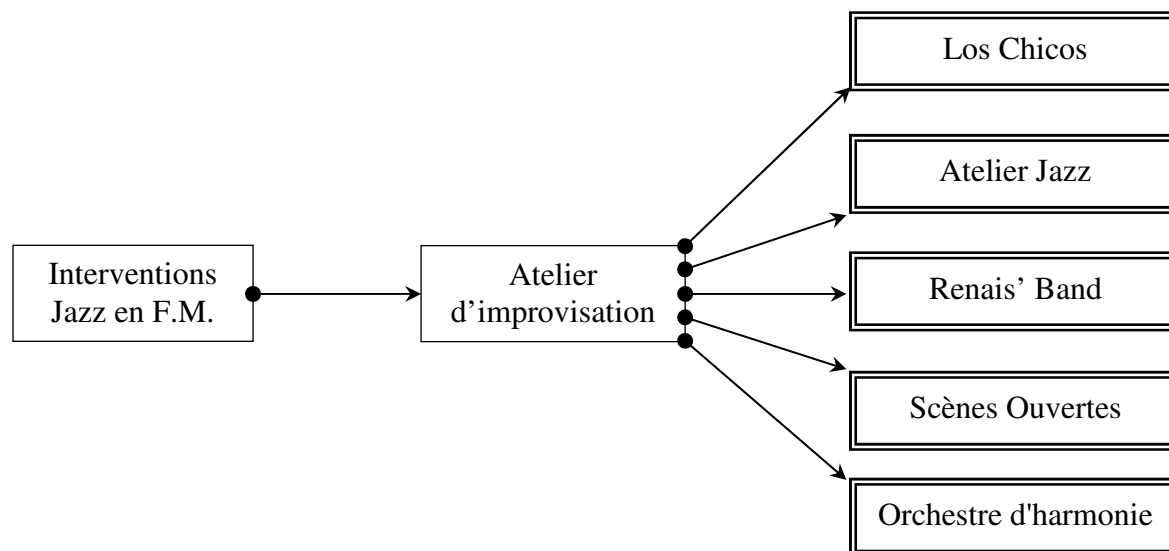
Matériels nécessaires : télévision, lecteur DVD, micro, sonorisation, banc de montage vidéo, vidéo projecteur et écran.

▼ Comme le stipule la "Convention pour le développement de l'enseignement musical dans la Drôme 2008 - 2012".

1.3.5. Interventions Jazz en F.M.▼ (3 niveaux) :

Le professeur de Jazz intervient toutes les 3 semaines en classe Formation Musical. Les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} année de 1^{er} cycle se retrouvent avec leurs instruments dans le but de se familiariser avec les **musiques improvisées**. Reposant uniquement sur la **transmission orale**, les échanges et les complicités apparaissent rapidement et favorisent la cohésion de groupe.

Après ces premiers pas dans la musique improvisée, l'élève rejoindra, plus tard, d'autres disciplines de l'association : atelier d'improvisation et atelier Jazz, les groupes "Los Chicos" et "Renai's Band" ou lors des "Scènes Ouvertes" (voir Pratique collective).



1.3.6. Informations complémentaires▼ :

Depuis de nombreuses années maintenant, l'intégration de la pratique instrumentale dans la formation musicale▼ est devenue une évidence à l'école de Saint Marcel-Lès-Valence. Les élèves apportent leurs instruments de musique en cours afin de mettre directement en pratique leurs acquis.

Cette formation théorique, mais aussi pratique, est **LA** discipline principale.

Elle se répartit ainsi :

Formation Musicale						
1c1a	1c2a	1c3a	1c4a	2c1a	2c2a	2c3a
1 heure	1 heure	1 heure	1h15	1h30	1h30	1heure
Composition individuelle	Composition individuelle			Composition individuelle	Composition individuelle	Composition individuelle
				Création collective avec support visuel	Création collective avec support visuel	Création collective avec support visuel
Interventions Jazz en F.M.	Interventions Jazz en F.M.		Interventions Jazz en F.M.			
		Analyse d'écoute et partitions				

▼ Comme le stipule la "Convention pour le développement de l'enseignement musical dans la Drôme 2008 - 2012".

1.4. Pratiques collectives[▼] :

1.4.1. Généralités :

Afin de compléter la formation des musiciens, l'association propose des "Pratiques Collectives". Elles sont **toutes gratuites** mais au moins **une est obligatoire**.

Les effectifs, les esthétiques[▼] et l'instrumentarium des pratiques collectives sont variés et variables. Chaque groupe est dirigé par un responsable musical bénévole qualifié ou salarié de l'association. Des commissions d'orchestres (ex. commission Harmonie, commission Javeysans) se sont révélées nécessaires pour étudier collectivement le choix du répertoire, l'orientation artistique de l'orchestre et l'organisation des concerts (voir page "Productions et Diffusions Artistiques").

[▼] Comme le stipule la "Convention pour le développement de l'enseignement musical dans la Drôme 2008 - 2012".